



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques  
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 09/01/2023

**Affaire suivie par :**

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

**Courriel :** [drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 26 décembre au 8 janvier 2022

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

# N°18

Du 26 décembre 2022 au 8 janvier 2023

édité le 09/01/2023

## Synthèse

La quinzaine qui vient de s'écouler a été plutôt humide dans un premier temps puis sèche dans un second temps. Par conséquent, les débits ont eu tendance à augmenter encore un peu avant de repartir à la baisse légèrement. La majorité des stations sont donc sorties de l'étiage mais les débits restent faibles pour la saison. Seules les stations de Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne et de Pont-sur-Vanne sur la Vanne sont encore en vigilance sur la période.

Les prévisions météorologiques sont assez humides pour la semaine à venir mais les cumuls devraient rester modérés. Les débits vont monter à nouveau faisant sortir tous les bassins de l'étiage.

**Il s'agit donc du dernier bulletin étiage de la saison 2022.**

## Grandes rivières

Après avoir connu une hausse significative de leurs débits en fin d'année grâce au passage de quelques perturbations, les stations des grandes rivières ont connu une baisse généralisée en début d'année en l'absence de précipitations. Seule la station de Creil sur l'Oise continue de monter légèrement. Les débits restent toutefois bas pour la saison.

Des pluies sont annoncées cette semaine, les débits vont être globalement stables voire monter légèrement.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en **vigilance**.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

## Petites rivières

Sur les petites rivières, les débits ont connu une hausse fin 2022 à la faveur de quelques pluies entraînant la sortie de l'étiage de nombreuses stations. En ce début d'année, le temps plutôt sec a permis aux débits de repartir à la faible baisse sans pour autant franchir les seuils de vigilance à nouveau. Cependant, d'une manière générale les débits restent très bas pour la saison.

Des pluies sont prévues pour la semaine à venir, les débits vont monter encore.

Sur 24 stations, on compte :

- 2 stations en **vigilance** : Diant sur l'Orvanne et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

## Situation des nappes

Les précipitations du mois de décembre sont déficitaires sur la région Île-de-France, le déficit global est de - 33 % avec un effet plus marqué en allant vers l'ouest de la région. Le déficit va jusqu'à - 50 % sur la partie ouest des Yvelines. La situation reste largement défavorable pour la recharge des nappes.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 3 piézomètres en **vigilance** : Mareil-le-Guyon, Escrones et Saint-Martin-Chennetron.
- 1 piézomètre en **alerte** : Bréval.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

## Bilan synthétique de la quinzaine

### Météo



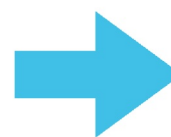
Doux et Humide

### Débits



Hausse

### Nappes



Stable

Fin de la saison d'étiage 2022

QR code du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Bilan annuel des bulletins .....	p.7
Situation des nappes .....	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.8
Evolution des piézomètres .....	p.9

## Situation des rivières

### Carte de suivi de l'étiage Situation du 09/01/2023



#### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débit des rivières sur la quinzaine

## Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 11/12 Au 26/12	Du 26/12 Au 09/01			
<b>Grandes rivières :</b>										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	42	90	le 07/01/23	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	37	94	le 31/12/22	↗	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	86	180	le 05/01/23	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	105	201	le 05/01/23	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	139	280	le 07/01/23	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	209	434	le 07/01/23	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	43	96	le 05/01/23	↗	
<b>Petites rivières :</b>										
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,22	1,86	le 29/12/22	↗	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,80 <sup>c</sup>	0,92	le 28/12/22	↗	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	7,3	7,8	le 07/01/23	→	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,2 <sup>c</sup>	2,9	le 28/12/22	↗	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	10,4	17,8	le 31/12/22	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,36 <sup>c</sup>	0,43	le 27/12/22	↗	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,66	0,78	le 06/01/23	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,17	1,28	le 06/01/23	→	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,19	0,23	le 28/12/22	↗	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,2	3,2	le 07/01/23	↗	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,27 <sup>c</sup>	0,27	le 27/12/22	↗	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,42 <sup>c</sup>	0,70	le 28/12/22	↗	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,00	1,61	le 28/12/22	↗	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,35	0,43	le 27/12/22	↗	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,019 <sup>c</sup>	0,064	le 07/01/23	↗	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,008	0,013	le 28/12/22	↗	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,57	0,46	le 07/01/23	↗	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,77	1,11	le 27/12/22	↗	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,36	0,45	le 27/12/22	↗	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	2,8 <sup>c</sup>	3,2	le 29/12/22	↗	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,15	1,21	le 27/12/22	↗	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,091	0,221	le 28/12/22	↗	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,13	0,16	le 06/01/23	↗	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,59 <sup>c</sup>	0,93	le 06/01/23	↗	

- <sup>c</sup> débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations  
 (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

- Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine  
**V** seuil de vigilance  
**A** seuil d'alerte  
**AR** seuil d'alerte renforcée  
**C** seuil de crise

### Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

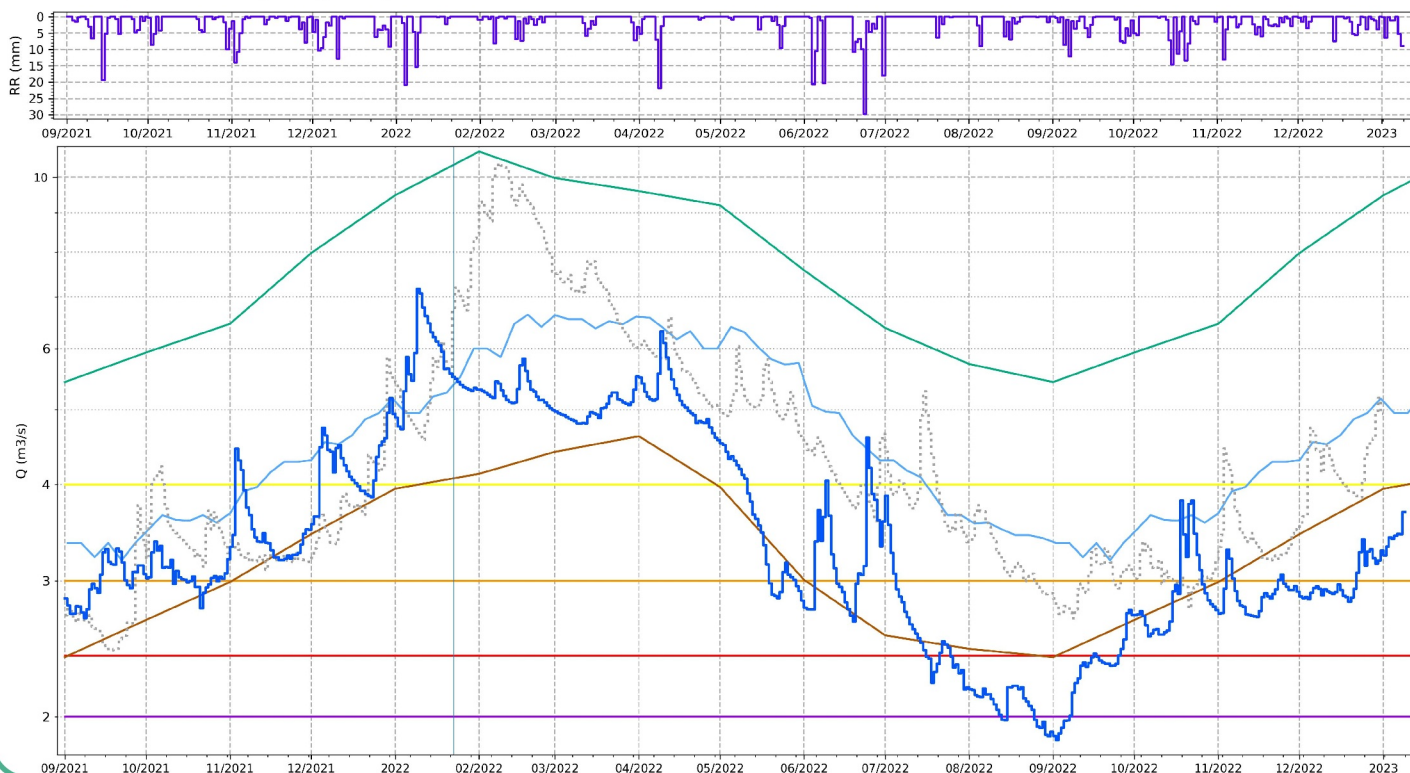
# Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

## La Vanne à Pont-sur-Vanne

État : V

Qm3J : 3.2 m<sup>3</sup>/s

La Vanne à Pont-sur-Vanne connaît une faible hausse de son débit depuis la fin de l'année 2022. Toutefois, la station reste en vigilance sur la période avec des QJ bien en-dessous de la quinquennale sèche mensuelle. La Vanne aura été au moins 240 jours en étiage cette saison. Il s'agit du 2ème étiage le plus long à cette station après 2009 (302 jours).

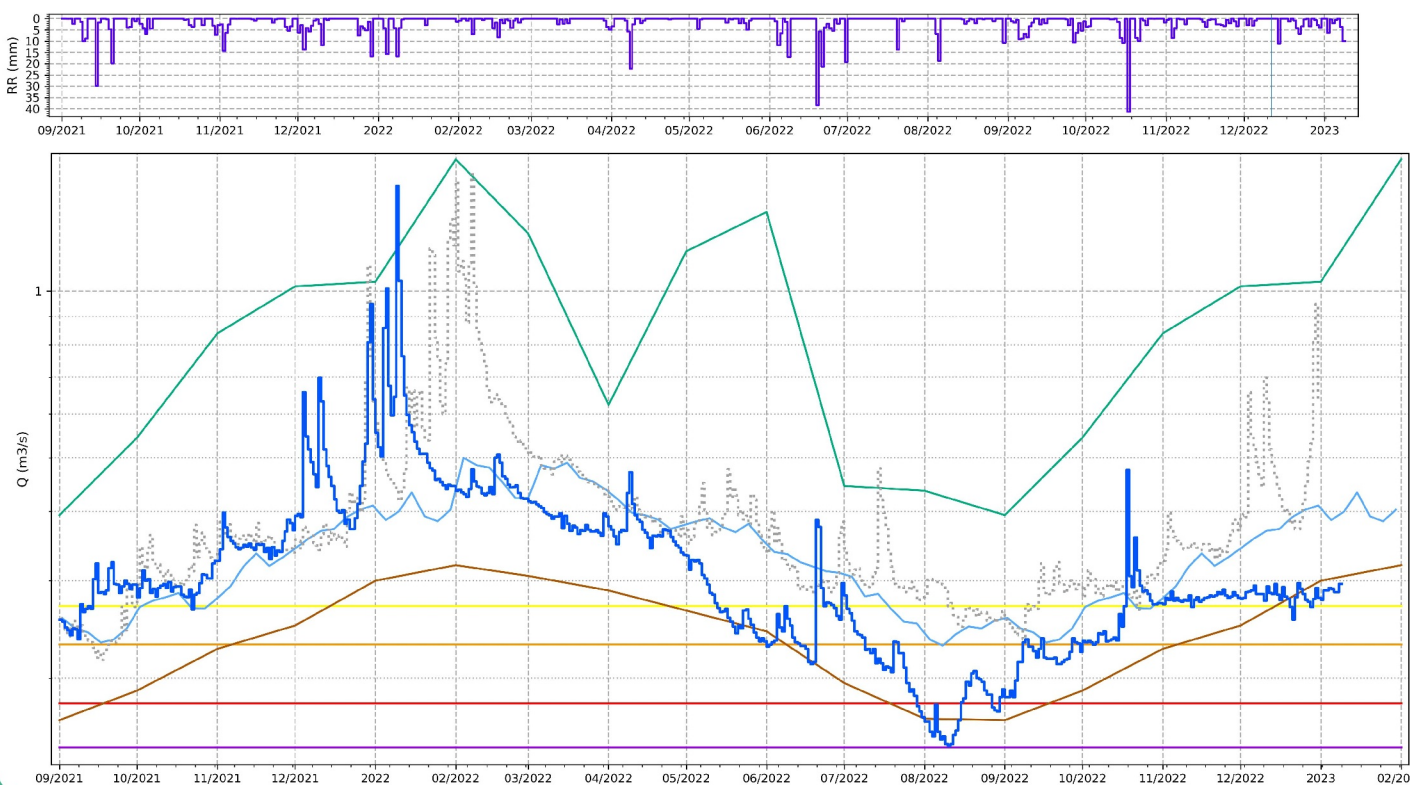


## L'Orvanne à Diant [Lavoir de Cornoy]

État : V

Qm3J : 0.27 m<sup>3</sup>/s

L'Orvanne à Diant ([Lavoir de Cornoy] est encore en vigilance sur la période mais les débits ont tendance à remonter légèrement en ce début d'année. Quelques pluies sont annoncées cette semaine, les niveaux vont continuer de monter ; la station sera alors au-dessus de son seuil de vigilance.



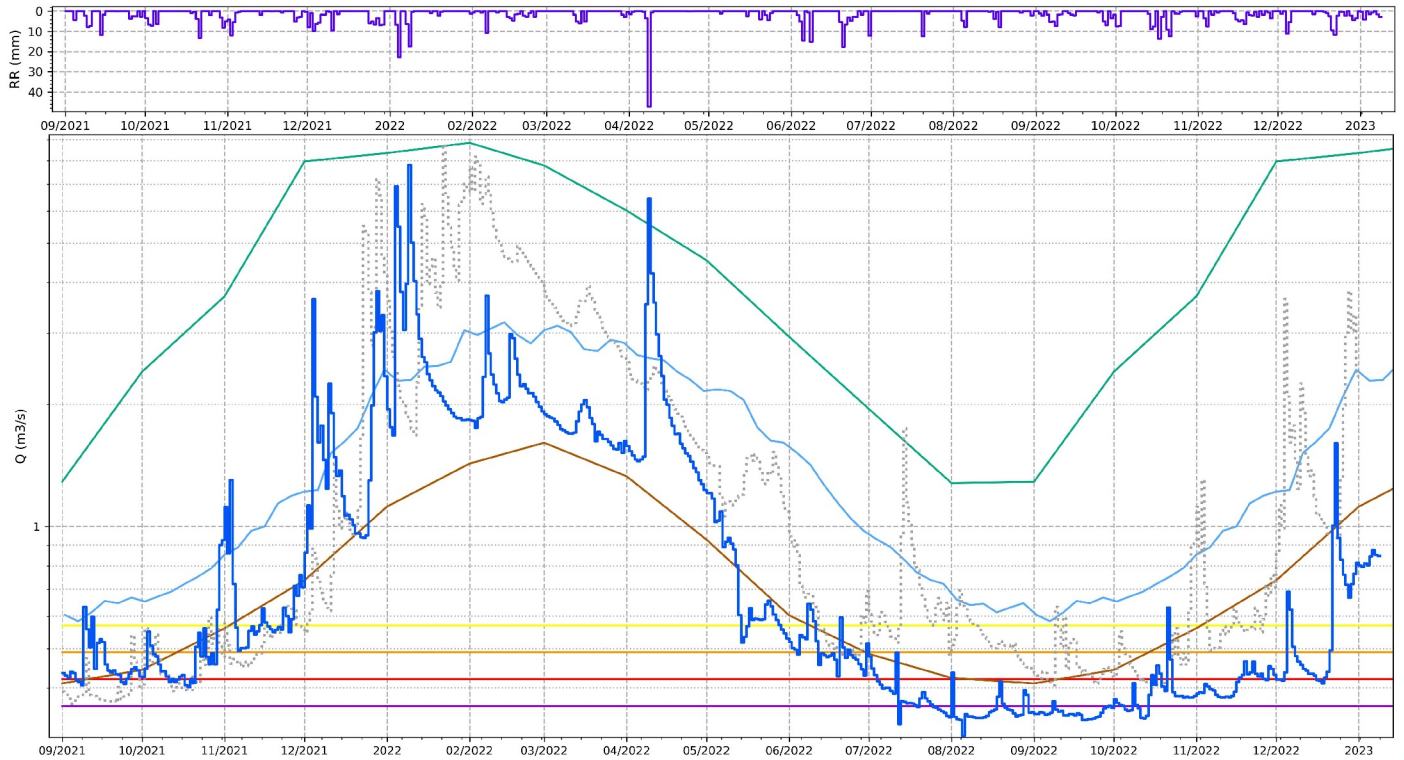
## Le Petit Morin à Montmirail

État : /

Qm3J : 0.7 m<sup>3</sup>/s

Le Petit Morin à Montmirail est sorti de l'étiage fin décembre 2022 à la faveur de quelques précipitations. Cependant les débits sont toujours bas pour la période.

La station de Montmirail aura été 203 jours en étiage durant la saison, ce qui constitue un record absolu devant 2011 (178 jours).

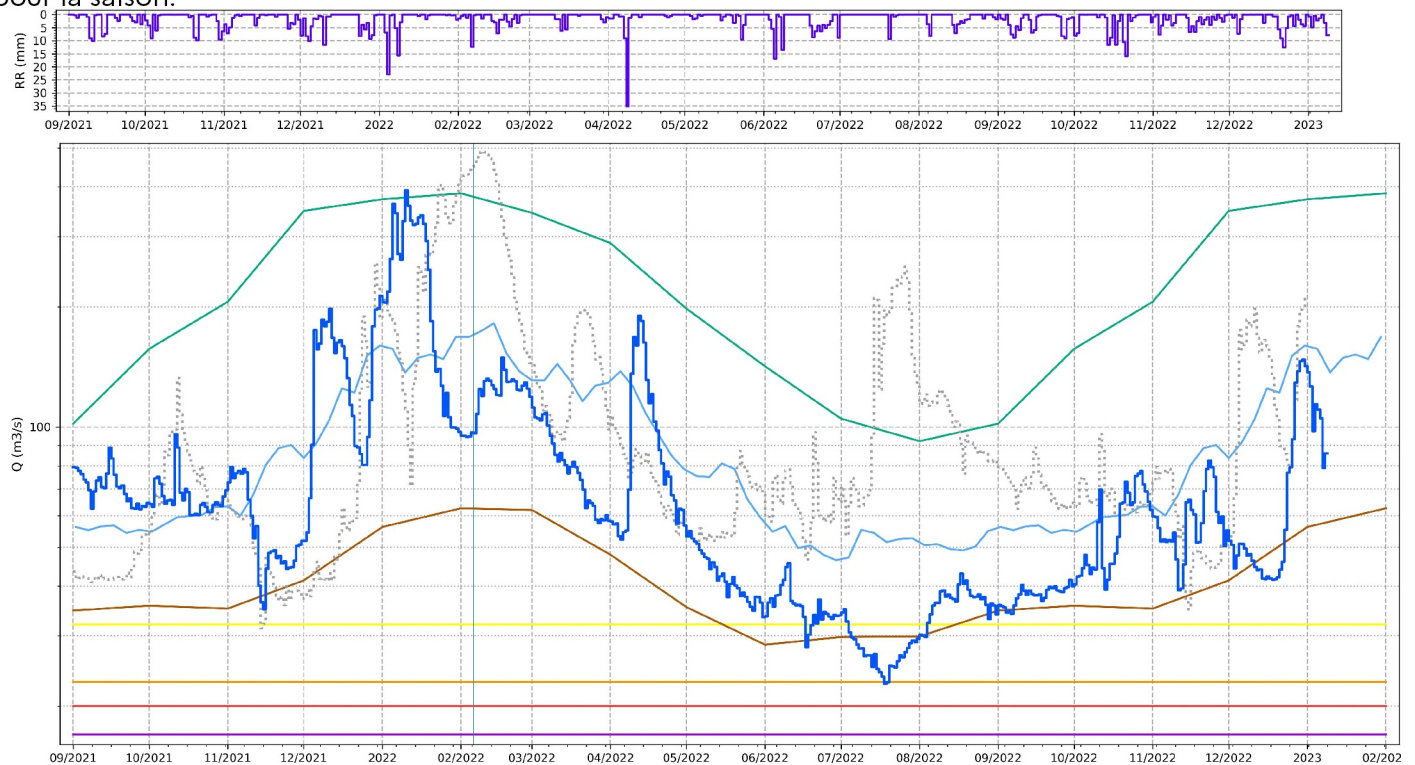


## La Marne à Gournay-sur-Marne

État : /

Qm3J : 90 m<sup>3</sup>/s

La Marne à Gournay a connu une hausse notable de son débit en fin d'année 2022 grâce à plusieurs perturbations pluvieuses. Cependant, les débits sont restés sous la médiane mensuelle. De plus, en ce début d'année 2023, le temps a été plutôt sec et les niveaux sont repartis à la baisse. Les débits sont assez faibles pour la saison.



### Légende des graphes:

- Débits journaliers
- ⋯ Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- |||| Précipitations journalières (Antilope)





# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

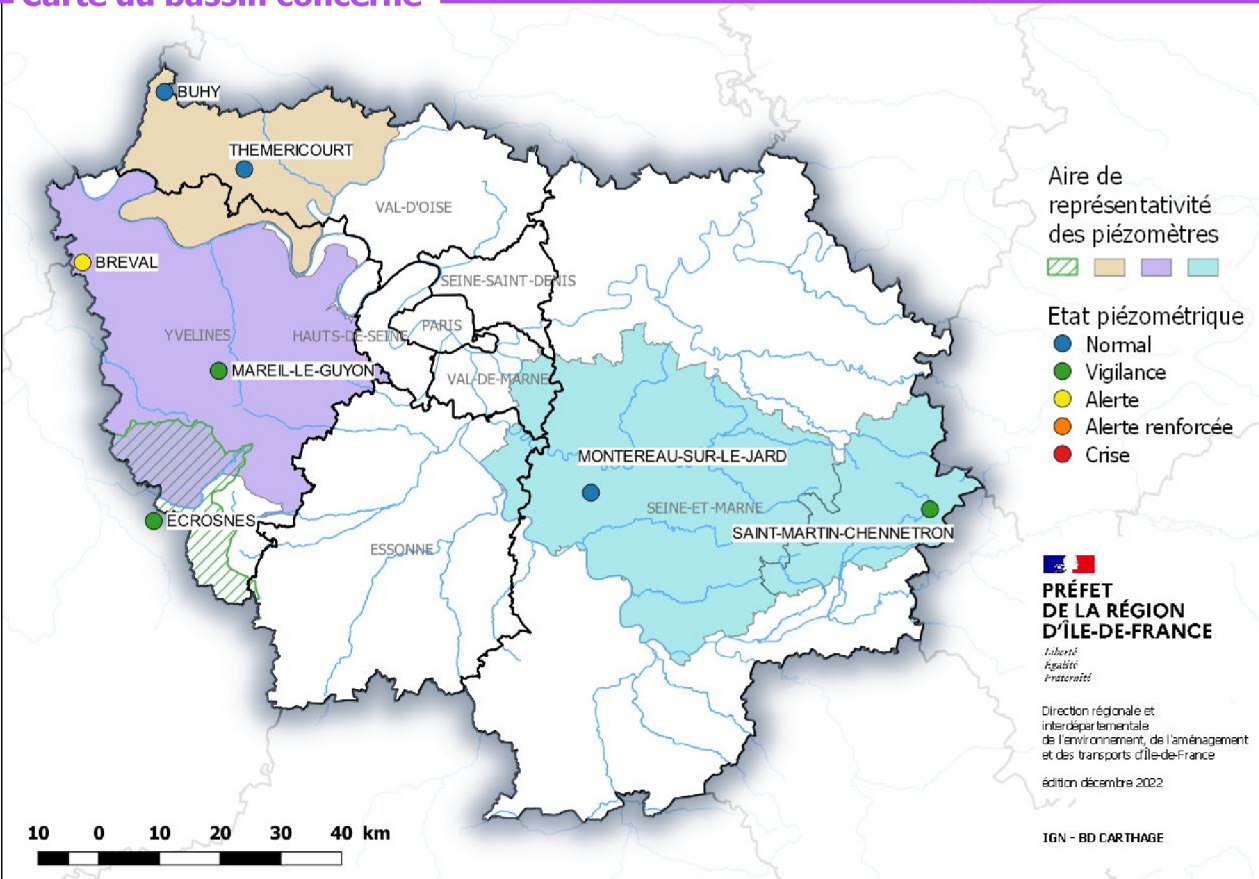
### Tableau des tendances

Le piézomètre de Buhy, très réactif aux pluies, passe en baisse depuis le 25 décembre. Pour les autres points, il n'y a pas de changements de tendance par rapport à la dernière quinzaine. Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron, passé récemment en vigilance, conserve une tendance à la baisse. Le piézomètre de Bréval en alerte conserve une tendance stable.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance Vidange - Stable - Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	NORMALE	↘
	Théméricourt		
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	ALERTE	→
	Mareil le Guyon	VIGILANCE	→
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	→
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	→
	Saint Martin Chennetron	VIGILANCE	↘

## Carte de suivi de l'état piézométrique

### Carte du bassin concerné

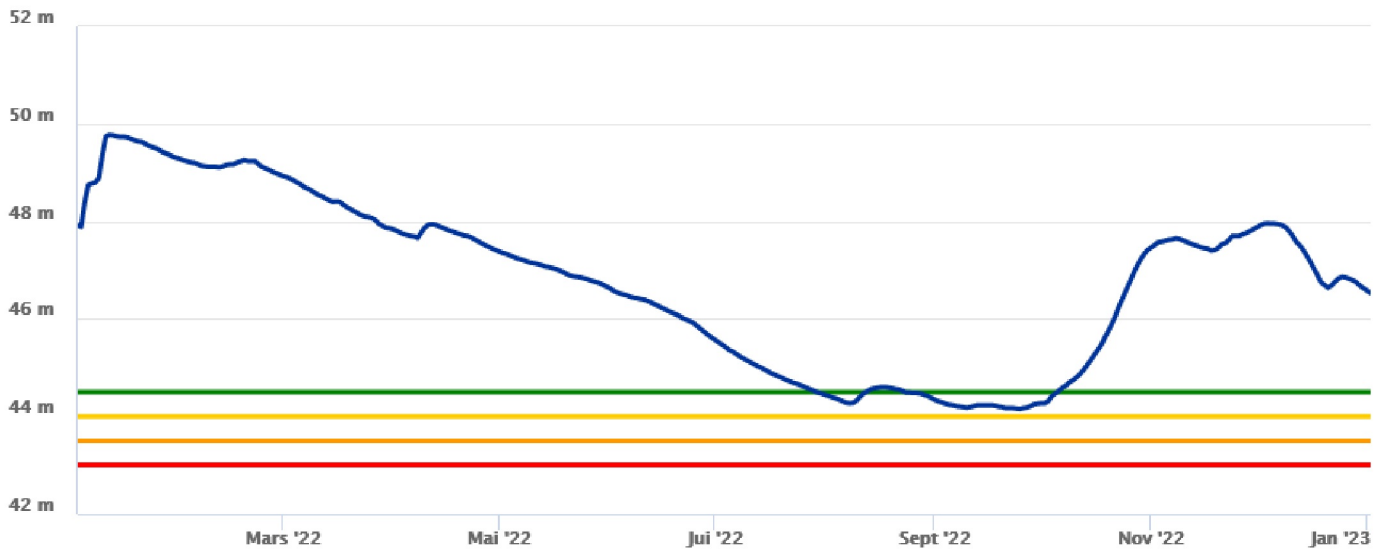


## Etat des piézomètres (sur 3 ans)

### Nappe de la craie du Vexin Français

À Buhy, un regain du niveau de la nappe est observé entre le 21 et le 25 décembre. Depuis, la tendance est à la baisse. À Théméricourt, les données sont indisponibles. Un retour à la normale est prévu courant janvier.

#### Buhy



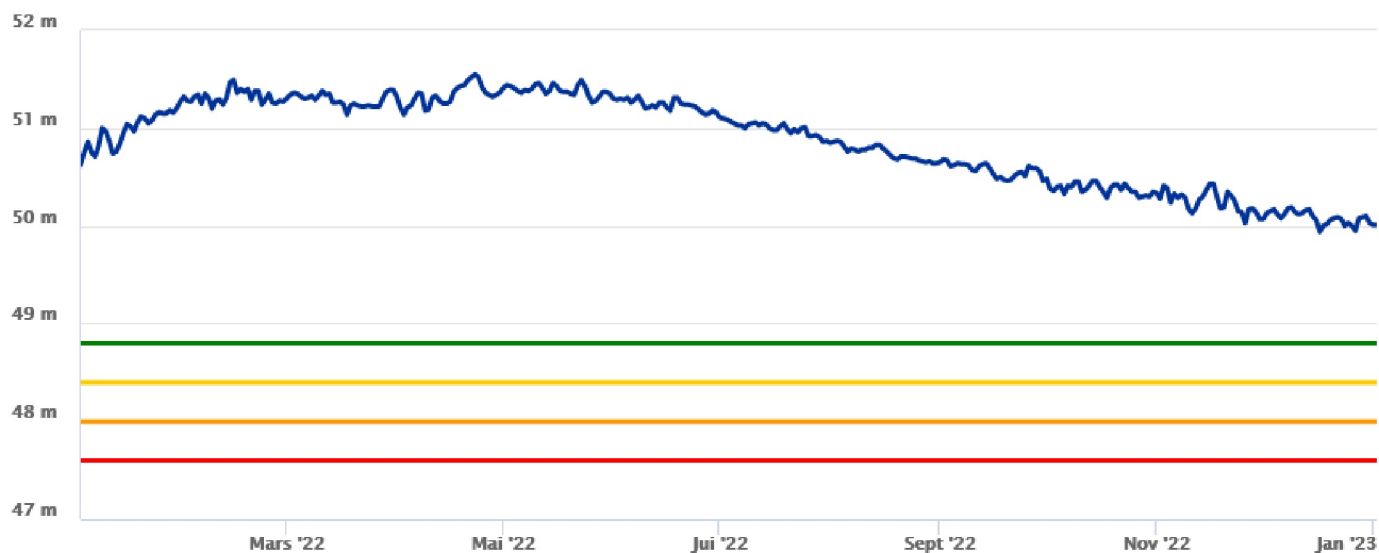
#### Théméricourt



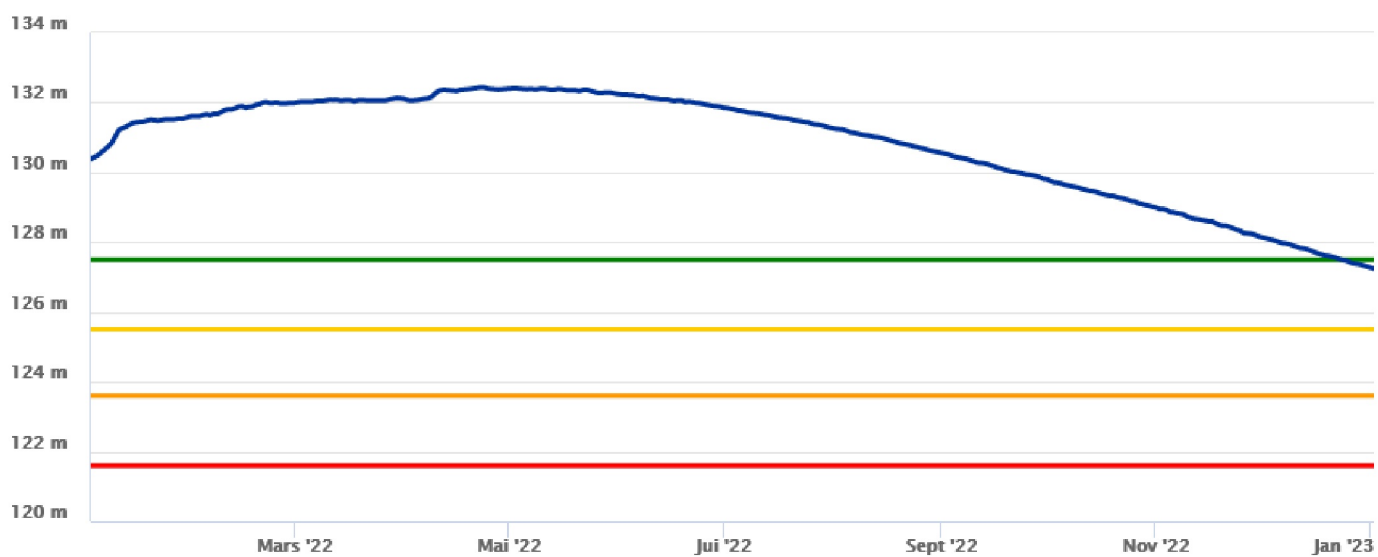
## Nappe du Champigny en Brie

La vidange se poursuit sur le secteur ouest de la nappe à Beauchery-Saint-Martin (Saint-Martin-Chennetron) : cet indicateur est en vigilance depuis le bulletin précédent. Le niveau le plus récent est de 127,09 m NGF le 8 janvier. À Montereau-sur-le-Jard, le niveau reste stable depuis début décembre.

### Montereau-sur-le-Jard



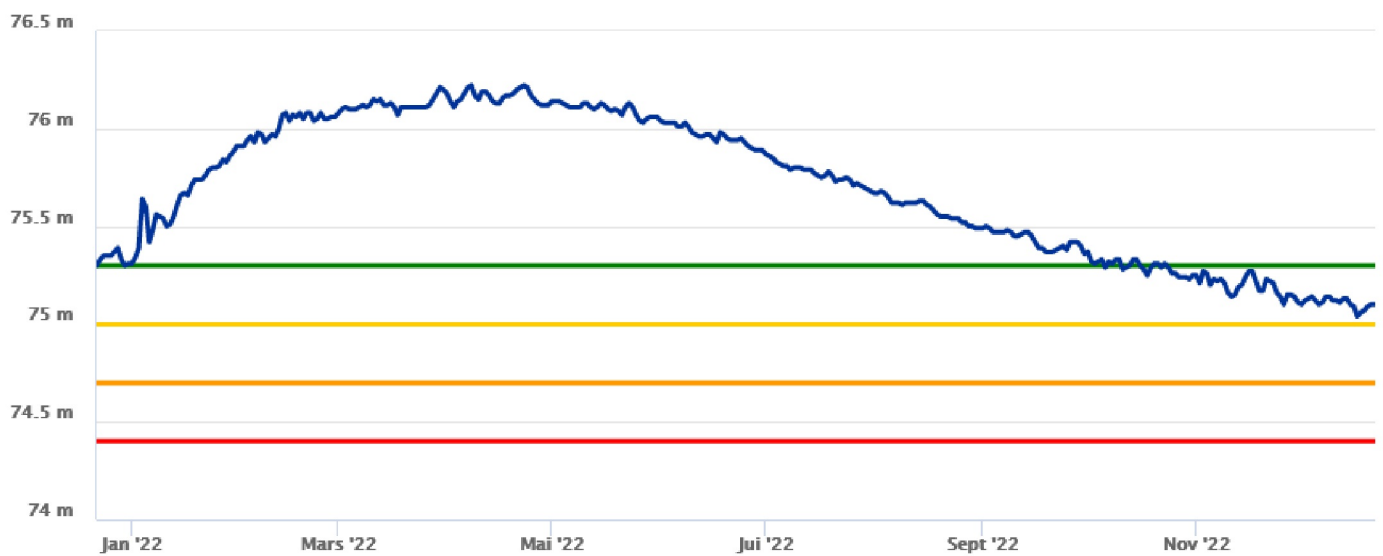
### Saint Martin Chennetron



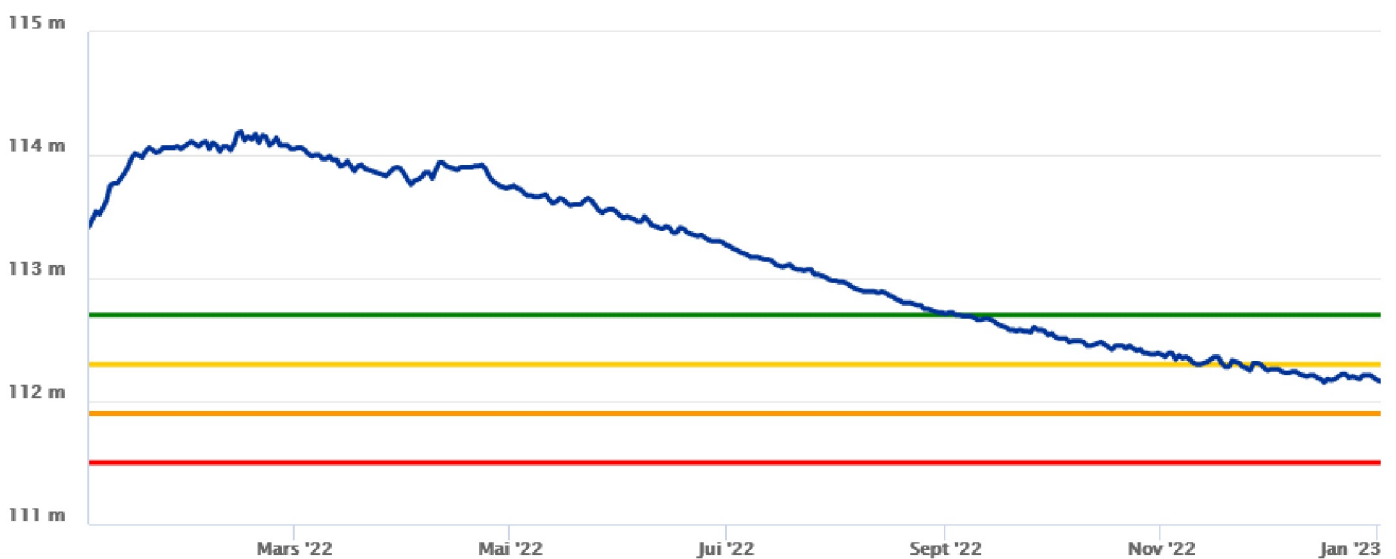
## Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le niveau à Bréval reste quasi stable, et se situe toujours en alerte. Le dernier niveau connu est de 112,16 m NGF. À Mareil-le-Guyon, le manque de données ne permet pas de décrire l'évolution récente du niveau de la nappe. Le point d'eau est vraisemblablement dans la même situation qu'au bulletin précédent, en vigilance avec une tendance stable.

### Mareil le Guyon



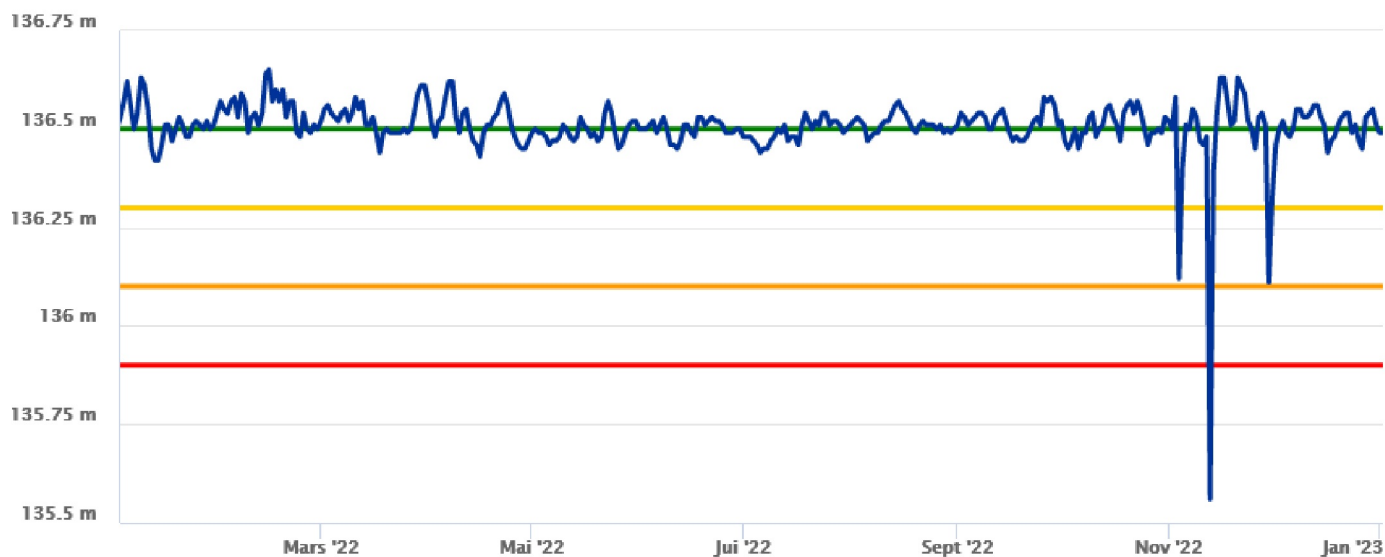
### Bréval



# Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

La situation à Ecosnes reste inchangée : la tendance est stable et le niveau se situe autour du seuil de vigilance.

## Ecosnes



### L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

### L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

### Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

### Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

### Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

### Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

[driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Fin de la saison d'étiage 2022